

Image not found or type unknown



Répartition du bien immobilier couple futur pacsés

Par **kriss_and_del**, le **27/07/2010** à **12:02**

Bonjour,
Je suis propriétaire d'une maison acquise seul avant notre rencontre.
Nous souhaitons faire des travaux dans cette maison financés en majeure partie par ma compagne (non propriétaire, valeur des travaux > ou = au prix d'acquisition de la maison).
Nous sommes sur le point de nous pacsé.
Comment pouvons nous gérer au mieux cette répartition des sommes investie en cas de séparation ou autre ?

Par **fabienne034**, le **27/07/2010** à **12:10**

bonjour,
à 50/ 50 évidemment
il faut le prévoir dans votre convention de pacs
pour tout savoir sur le pacs:
<http://www.fbls.net/pacscreation.htm>